



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 29 JUIN 2023 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
120 avenue Roger Salengro
92 290 – Châtenay Malabry
☎ 06 09 06 67 01
corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023	2
1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE.....	6
1.1 Approbation du compte de gestion 2022 du budget de la commune	6
1.2 Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune	6
1.3 Affectation du résultat 2022 du budget de la commune.....	8
1.4 Fixation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2023-2024.....	8
2 - COMMISSION ÉDUCATION ET EPANOUISSEMENT	11
2.1 Approbation de la convention relative au renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) et son plan Mercredi	11
2.2 Dénomination de la nouvelle école et de l'équipement sportif.....	13
2.3 Modification des secteurs scolaires de la commune	13
3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	15
4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	15
4.1 Approbation de la signature d'un bail emphytéotique entre la commune de Chevilly-Larue et l'association diocésaine de Créteil.....	15
4.2 Dénomination des nouveaux espaces publics de la ZAC Anatole France	16
4.3 Élargissement au vélo à assistance électrique de l'aide financière communale à l'acquisition d'un vélo	17
4.4 Acceptation par la commune de la donation de l'œuvre « l'Hirondelle de la Croix du Sud » par la copropriété B, C, D de la Croix du Sud à la commune	18
4.5 Vœu porté par la majorité municipale contre le projet d'Osiose inverse basse pression du SEDIF.....	19
5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE	22
5.1 Approbation de la convention entre la commune de Chevilly-Larue et le Conseil Départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour l'année 2023.....	22
5.2 Approbation de la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional entre la commune de Chevilly-Larue et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.....	24

5.3 Approbation du protocole de coopération 2023 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie	24
5.4 Approbation du protocole de coopération 2023 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam	24
QUESTIONS DIVERSES	27

**CONSEIL MUNICIPAL****- JEUDI 29 JUIN 2023 -**

(La séance est ouverte à 19 h 05, en salle Joséphine Baker, 4 rue du Stade à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal, le 23 juin 2023.

Je vais procéder à l'appel nominatif, même si des personnes se sont annoncées en retard, au vu des circonstances que nous traversons. Nous suivrons leur arrivée au fur et à mesure.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Patrick BLAS, présent.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

Philippe KOMOROWSKI, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, représentée par Amel Matouk.

Renaud ROUX, présent.

Régine BOIVIN, présente.

Paule ABOUDARAM, présente.

Murielle DESMET, présente.

Michel JOLIVET, présent.

Olivier LAVERDURE, représenté par Patrick Blas.

Alain PETRISSANS, présent.

Armelle DAPRA, représentée par Alain Pétrissans, *jusqu'à son arrivée à 19 h 33.*

Jean-Roch COGNET, présent.

Nathalie CHARDAIRE, *(en retard)* représentée par Hermine Rigaud.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Brice LE ROUX, présent.

Amel MATOUK, présente.

Noélie ODONNAT, présente.

Sylvain MAILLER, représenté par Hadi Issahnane, *jusqu'à son arrivée à 20 h 07.*

Marie FRANCOIS, représentée par Renaud Roux.

Boukouya FOFANA, représenté par Michel Jolivet.

Safia RIZOUG, représentée par Barbara Lorand-Pierre.

Ibilen OZBEY, représenté par Noélie Odonnat.

Geneviève GLIOZZO, présente.

Yacine LADJICI, présent.

Beverly ZEHIA, présente.

Bertrand OUDOT, présent.

Sylvie DUBY, présente (*à partir de 19 h 10*).

Stéphane DA SILVA, représenté par Mme Duby.

(Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.)

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner notre collègue Geneviève Gliozzo.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des objections ?

(Aucune.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars dernier.

Celui-ci appelle-t-il, de votre part, des remarques ou des questions ?

(Aucune.)

Je le mets aux voix.

☺ VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2023 EST ARRETE A L'UNANIMITE.

Par 31 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule

ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT.

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour, vous comprendrez que je fasse une déclaration liminaire concernant les événements de cette nuit, qui se sont déroulés à Chevilly-Larue, mais beaucoup plus largement, dans toute la France, à la suite de l'évènement intervenu mardi à Nanterre, que je qualifierai d'exécution sommaire d'un jeune homme subissant un contrôle d'identité ; ledit contrôle a dérapé en crime, selon les images accablantes mettant en scène cette situation.

Je me réjouis que le Procureur de Nanterre ait annoncé, dans un délai rapide, la mise en examen et la garde à vue des deux policiers concernés par cet épisode.

(Arrivée de Mme Duby à 19 h 10).

Cet événement, évidemment, a généré une vague d'émotion très importante dans le pays, mais également une vague de colère et de grandes tristesses. Cette grande colère et cette indignation se sont traduites, dès mardi soir, par de premières échauffourées, dans le Val-de-Marne à Champigny et Villejuif ou à Vitry, je ne sais plus. C'est surtout dans la nuit d'hier que la situation a pris une ampleur plus importante et où, notre propre commune a connu des faits d'une violence certaine. Je vais le dire ainsi.

Notre poste de police municipale a subi une attaque : ils n'ont pas réussi à rentrer dans les locaux et ont renoncé visiblement au bout d'un moment.

Ils ont en revanche brûlé la voiture de police et la voiture d'ASVP stationnées dans la cour de la police municipale.

Le Bistro d'Oliv a été saccagé à l'intérieur, tout comme les vitrines et les abords.

Plusieurs commerces ont subi des tentatives d'intrusion et de casse. Globalement, ils ont surtout réussi à rentrer dans le Bistro d'Oliv.

Des poubelles, évidemment, ont été brûlées dans les rues.

Nous avons plutôt déploré des incendies de poubelle, au-delà des deux voitures de police que j'ai citées.

À ma connaissance, les véhicules de nos concitoyens, dans les rues de la ville, n'ont pas été incendiés, contrairement à d'autres villes.

Cette situation a duré jusqu'à relativement tard dans la nuit, de minuit à 3 heures du matin à peu près.

Je me suis rendue sur les lieux, j'y ai vu d'ailleurs Brice Le Roux, qui, lui-même, essayait un peu d'apaiser les tensions.

Nous avons ramassé deux ou trois poubelles pour essayer de faire en sorte qu'elles n'embrasent pas d'habitations ou d'équipements particuliers.

Lorsque les personnes cagoulées et masquées, qui étaient environ une trentaine, se sont rendu compte de ma présence, elles ont décidé de me prendre pour cible, dans ma fonction de maire.

J'ai donc préféré ne pas rester sur place, pour que cela ne soit pas perçu comme une provocation de ma part, et ne pas me positionner comme une cible potentielle. J'ai préféré rentrer.

On mesure bien qu'il s'agit d'atteindre les symboles de la République et du pouvoir. Chacun y mettra les mots qu'il souhaite, mais cela me semble une vraie problématique.

Cela n'est pas par hasard si la police municipale a été ciblée, tout comme cela n'est pas par hasard que la personne du maire, se rendant sur les lieux, soit identifiée et prise comme une cible potentielle.

Dès la première heure, les agents des services techniques ont été à pied d'œuvre. Je tiens à les remercier et les féliciter de l'efficacité et de l'énergie avec laquelle ils ont remis la ville en bon état de marche. Il y avait tout de même pas mal de scories, notamment dans les rues, globalement dans le périmètre du cœur de ville, c'est-à-dire rue du Béarn, rue Édith Piaf, rue de Provence et avenue Franklin Roosevelt. Il semble qu'il y en avait également avenue de la République, sur l'itinéraire du tramway.

Les services techniques ont œuvré toute la journée pour aborder la situation de la meilleure manière, dans la perspective de cette soirée.

J'ai, pour ma part, été conviée à une Visio organisée par Mme la préfète du Val-de-Marne à 11 h 30 ce matin, en présence de tous les autres maires du Val-de-Marne et des représentants départementaux des forces de l'ordre, que ce soient les pompiers ou la police. Chaque maire a fait un résumé de la situation dans sa ville.

Nous sommes au regret de constater l'incendie perpétré sur la mairie de Villeneuve-le-Roi et, en partie, sur celle de Valenton, avec une situation un peu différente : à Villeneuve-le-Roi, la mairie était apparemment vide, alors qu'à Valenton, le maire et ses équipes s'étaient rendus à la mairie et étaient dans les locaux.

De nombreuses situations n'ont pu être contenues, mais des forces policières n'ont pas eu à intervenir physiquement dans certaines parties du département, notamment dans des rues de notre ville, cette nuit.

Des pompiers ont essayé d'intervenir à plusieurs reprises, mais ont été repoussés jusqu'à ce que la situation s'apaise un peu. Ils ont ensuite pu éteindre lesdits incendies.

Dans un grand nombre de villes, des barricades avaient été installées pour ralentir l'intervention des forces de l'ordre, que ce soient les pompiers ou la police.

Globalement, nous avons eu un échange de vues avec Mme la Préfète, sur l'ensemble des situations et avons convenu de dresser une liste des manifestations à venir, pour prendre des décisions de maintien ou d'annulation de certaines initiatives.

Je vous informe, vous l'avez vu, que nous avons décidé de maintenir le Conseil municipal de ce soir, considérant que le lieu est un peu excentré et que personne n'a forcément grande connaissance du lieu où nous nous réunissons.

Toutefois, je me permets de vous dire que nous sommes, en tant qu'élus municipaux, un symbole de la République, et il faut donc que nous soyons, même ce soir, un peu en vigilance, si nous constatons des regroupements autour de cette salle.

Le bal des lycéens qui devait se tenir demain, entre 19 heures et 23 heures, a été annulé et reporté au mois de septembre prochain, pour éviter d'avoir des jeunes de dix-huit ans sortant dans les rues après le bal et qui pourraient, soit être pris à partie par d'éventuels agresseurs, soit s'associer aux exactions.

Par ailleurs, nous avons la Fête communale, prévue samedi. A priori, la préfète enjoignait les villes - et tous les maires étaient à peu près d'accord - à poursuivre et maintenir les initiatives diurnes - celles intervenant en journée, considérant que ce vecteur de lien social est important dans des situations un peu critiques, qu'il faut renouer ce lien, rappeler les grands repères et faire société ensemble.

À ce jour, et sauf à ce qu'interviennent de nouveaux événements, je n'envisage pas d'annuler la Fête communale, ni le carnaval, ni les festivités de la journée.

La question du feu d'artifice peut légitimement se poser. Je l'ai donc soumise à Mme la Préfète.

Nous allons évidemment attendre de voir ce qui se passera ce soir, pour prendre une décision définitive, mais nous devrions plutôt décider de reporter le feu d'artifice à une date ultérieure, qui pourrait être décalée dans le courant du mois de juillet. Nous l'avons déjà fait, en cas d'intempéries de pluie ou de vent.

Je pense que cela serait plus prudent de prendre cette décision de report. Le feu d'artifice attire 4 000 à 5 000 personnes dans le parc départemental. L'évacuation du public se fait aux alentours de minuit par une sortie, qui constitue un peu un entonnoir.

En termes de sécurité publique, il me semble qu'il ne serait pas responsable de se mettre dans une situation dangereuse. Un éclatement de deux ou trois pétards peut générer des mouvements de panique du fait des événements récents. Nous vivons dans un climat d'émotion, dans lequel il vaut mieux éviter ce type d'incident.

Je vous informe, par ailleurs, que j'ai réuni cet après-midi, un peu en urgence, un certain nombre de partenaires associatifs de la ville, qui constitue le corps intermédiaire, en relation avec de nombreuses familles. Nous nous sommes réunis à 17 heures pour essayer de penser ensemble cette situation et d'imaginer quelques mesures immédiates nous pourrions mettre en œuvre ensemble pour appeler au calme, car le sujet est avant tout de rétablir une situation d'apaisement. Si une colère peut être légitime, il n'empêche, qu'elle ne saurait, dans notre République, se traduire par des actes de violence.

Une violence, qui consisterait à détruire des espaces publics ou tout simplement notre ville, ne sert absolument aucune cause et n'est absolument pas le levier pour faire entendre une colère.

Nous avons partagé ensemble la nécessité d'appeler au calme. Chacune et chacun, en toute responsabilité, utilisera ses propres moyens de communication pour atteindre les familles et les adolescents, pour les inviter à ne pas sortir dans la rue et à retrouver le calme.

Nous nous sommes convenu de nous revoir régulièrement, pour envisager des mesures dans la durée. Après l'émotion forcément générée par l'assassinat de Nahel et les violences urbaines qui s'en sont suivies, l'émotion est à son plus haut niveau.

Nous sommes tous là dans le temps de l'émotion, de l'immédiateté face aux violences en tentant de les faire cesser, mais, évidemment, il ne s'agit pas de retourner demain chacun dans son coin, sans essayer de chercher à mieux comprendre et à identifier des leviers, pour réduire ce sentiment d'injustice que cette violence peut exprimer.

Nous nous sommes convenu de nous revoir, régulièrement, dans la modestie de la position qui est la nôtre, c'est-à-dire la position locale, en ayant bien conscience que le problème se pose à une échelle qui nous dépasse de très loin, puisqu'elle est très largement nationale.

En tant qu'autorités locales - communes ou associations - nous avons tous un rôle à jouer, y compris dans la durée, pour essayer d'offrir de meilleures perspectives à une jeunesse qui, dans un monde, où beaucoup de repères tombent et où peu de perspectives s'ouvrent, a besoin qu'on l'aide à fabriquer ces chemins à ses côtés.

Je vous propose d'en arrêter là pour les informations concernant les mesures immédiates.

J'ai oublié de vous préciser, s'agissant de cette séance du Conseil municipal, que nous avons décidé de la tenir, car cela nous paraissait important sans prise de risque démesurée.

Pour autant, par mesure de sécurité, nous nous sommes convenu, sur proposition même du Conseil

municipal des enfants, de supprimer le point du début de séance, qui devait les conduire à nous faire leur présentation du bilan annuel. Ce moment est pourtant très appréciable et, tout comme les enfants, nous y tenons beaucoup. Nous aussi sommes très fiers de voir le travail qu'ils ont accompli ; ils ont eu, par ailleurs, une année extrêmement dynamique avec beaucoup de projets.

Nous leur proposerons de venir nous présenter leur bilan, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, au mois d'octobre.

En tout cas, il nous a paru plus raisonnable de retirer ce point de l'ordre du jour de ce soir.

En la mémoire de Nahel, je vais vous proposer que nous nous levions, pour effectuer une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence...)

Je vous remercie.

Je vous propose de passer à l'examen de notre ordre du jour.

1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE

1.1 Approbation du compte de gestion 2022 du budget de la commune

Mme BOIVIN. - Bonjour à toutes et à tous.

Je vous rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public, contrairement au compte administratif qui est établi par l'administration et la municipalité.

Ce compte de gestion - je ne vais pas rentrer dans les détails - présente un résultat brut de fonctionnement de 3 508 000 €, un résultat brut d'investissement de 1 867 000 € et, donc, un résultat brut de l'exercice de 1 701 000 €.

Je vous certifie que ce compte de gestion est bien en accord avec le compte administratif, que je vais vous présenter dans la prochaine délibération.

Je vous demande d'approuver ce compte de gestion.

Mme la MAIRE. - Celui-ci appelle-t-il des remarques ?

Ce document est produit par le comptable public ; nous ne pouvons qu'en prendre acte ensemble.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE.**

Par 27 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY.

Et 6 abstentions : Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

1.2 Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune

Mme BOIVIN. - Je vais vous présenter le compte administratif, document qui rend compte des opérations budgétaires exécutées au cours de l'année 2022.

Pour ce compte administratif, les recettes de fonctionnement sont à 44 373 000 €, les dépenses de fonctionnement à 37 937 000 €, les recettes d'investissement à 3 111 000 € et les dépenses d'investissement à 7 992 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 4,27 %, quand, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,31 %.

Cette hausse des recettes est tout de même un bon signe. Cela signifie que l'on a retrouvé l'activité d'avant Covid, c'est-à-dire l'activité 2019.

Malgré une forte augmentation de l'inflation au second semestre, notamment sur les produits alimentaires (+19,7 %), la maîtrise des dépenses a permis de s'approcher au plus près du budget primitif, ce qui nous permet de dégager une épargne brute à 5 713 000 €, qui est en hausse de 40,39 % par rapport à 2021.

L'épargne nette, hors cession d'actifs, est à 3 365 000 €, après annuité de la dette, en hausse de 85,81 % par rapport à 2021.

Le taux d'épargne de gestion est à 14,48 %, en hausse de 27,6 % par rapport à 2021.

Il en découle un excédent de 50 461 €, en baisse de 91,70 % par rapport à 2021.

Cet excédent est le fruit d'une gestion ajustée de la section d'investissement, avec une réduction de tous les reports.

Cet excédent de 50 461 € est une bonne nouvelle, car il signifie que nous avons géré nos dépenses au plus près du budget que nous nous étions fixé.

Notre haut niveau d'épargne nous permet cette année de ne pas avoir recours à l'emprunt et de continuer le désendettement, puisque le capital restant dû est en baisse de 9,33 % à 22 634 000 €.

Tout cela nous conduit à avoir une capacité de désendettement de 3,96 années d'épargne brute. Nous n'avons jamais eu cette capacité de désendettement.

Pour rappel, en 2021, nous avons une capacité de désendettement de 6,14 années et, en 2019, de 6,12 années.

Il faut noter que les produits des services, avec 2,4 M€, sont revenus à un niveau proche de celui des années 2018 et 2019. Cela confirme que nous sommes sortis de la crise Covid.

Nous avons également une évolution favorable des bases fiscales, puisque nous avons constaté une évolution de 3,94 % pour la taxe foncière et 9,5 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pour rappel, la loi de finances 2022 a réévalué les valeurs locatives de 3,4 %, qui devaient correspondre au taux d'inflation de l'époque.

Pour 2023, je vous précise que la loi de finance a réévalué les valeurs locatives de 7,1 %.

Nous avons eu des dotations et compensations boostées par un reversement exceptionnel de l'EPT de 700 000 € sur la compétence déchets et par une somme de 400 000 €, essentiellement due à un décalage de versement de la CAF.

Notre niveau de dépenses d'équipement est à presque 8 M€, il s'agit du niveau de dépenses le plus élevé depuis 2018. Nous avons presque 2 M€ de plus qu'en 2021, et 1,5 M€ de plus qu'en 2018.

Ce haut niveau est principalement dû à la nouvelle école.

J'en ai terminé pour la présentation de ce compte administratif.

Mme la MAIRE. - Merci Régine.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

Je vais céder la présidence de séance à Mme Lorand-Pierre, première adjointe.

(Mme la Maire quitte la salle à 19 h 33.)

(Arrivée de Mme Dapra à 19 h 33.)

Mme LORAND-PIERRE. - Je dois vous demander d'approuver ce compte administratif.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE.**

Par 26 voix pour : Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY.

Et 6 abstentions : Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

(Retour dans la salle de Mme la Maire à 19 h 34.)

1.3 Affectation du résultat 2022 du budget de la commune

Mme BOIVIN. - Je vous propose d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » le montant de 4 126 335,56€, d'affecter au compte 001 « solde d'exécution négatif reporté » le montant de -3 056 254,38€ pour la section d'investissement et de reporter le solde de clôture d'un montant de 50 461,53€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la section de fonctionnement.

Mme le MAIRE. - Cette délibération appelle-t-elle des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE.**

Par 27 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY.

Et 6 abstentions : Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

1.4 Fixation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2023-2024

Mme BOIVIN. - Je vous rappelle, qu'en juin, nous votons les tarifs basés sur l'année scolaire.

Pour fixer l'augmentation des tarifs, nous nous attachons toujours à ne pas dégrader, dans la mesure du possible, le taux de couverture.

Je vous rappelle que le taux d'inflation sur un an, en mai 2023, est de 6,1 %, contre 5,2 % en mai

2022.

L'inflation commencerait apparemment à se tasser, notamment du fait de la baisse du prix de l'électricité et du gaz.

En revanche, il semblerait que nous n'ayons pas, pour l'instant, de tassement s'agissant de l'augmentation des produits alimentaires. Nous verrons par la suite comment ils évolueront d'ici la fin de l'année. Pour établir nos tarifs, nous nous sommes basés sur une augmentation globale de 5 % pour 2023. Nous prévoyons 20 % d'augmentation, en 2023, pour tout ce qui relève des produits alimentaires.

Pour maintenir notre taux de couverture sur la restauration, il nous faudrait une augmentation des tarifs de 4 %.

Pour la restauration scolaire, je vous rappelle que notre taux de couverture en 2019 était de 18,11 %, avec un prix de revient du repas, de 9,48 €.

Pour 2021, le taux de couverture était de 16,89 %.

Pendant la période Covid, le taux de couverture a diminué. Il était au plus bas, en 2020, du fait des fermetures, des confinements, etc.

En 2022, notre taux de couverture est remonté à 18,35 %, avec un prix de revient du repas à 10,98 €, presque 11 €.

Si nous augmentions le tarif de 4 %, cela nous permettrait de conserver notre taux de couverture.

Compte tenu du contexte de forte inflation et de pouvoir d'achat très éprouvé, nous vous proposons une augmentation des tarifs de 3 %, qui nous permet de ne pas faire supporter la totalité de l'augmentation des coûts sur les usagers. La ville en prend une certaine partie, à peu près la moitié, ce qui nous permet de ne pas trop dégrader le taux de couverture.

Avec une augmentation de 3 %, notre taux de couverture pour la restauration municipale sera à 18 %. Cela reste une dégradation acceptable.

Je vous propose donc une augmentation de 3 %.

Je vous informe également que les commissions Finances et Éducation et Épanouissement ont adopté, à la majorité, cette augmentation de 3 %.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, chers collègues.

En ce qui concerne le groupe « Unissons-nous pour Chevilly-Larue », nous considérons que, dans notre pays, chaque collectivité territoriale et chaque échelon jouent un rôle dans la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Il est indéniable que l'augmentation des prix a des répercussions sur la commune de Chevilly-Larue. Cela a été dit.

Comme rappelé par Mme Boivin, le pouvoir d'achat de nos concitoyens a été largement éprouvé ces dernières années, sans contreparties en termes d'augmentation des salaires.

Nous pensons que la non-augmentation des tarifs municipaux serait une manière, pour la ville de Chevilly-Larue, de s'inscrire dans cette solidarité nationale.

Je rappelle, qu'au niveau national, l'État n'augmente pas les impôts. Nous avons subi une augmentation du prix des carburants, mais l'État a mis en place des dispositifs, notamment pour

essayer d'absorber cette augmentation avec les chèques carburant. Nous observons également que les centres commerciaux et les supermarchés mettent en place des paniers anti-inflation, pour tenter d'amoindrir ces augmentations généralisées.

De notre côté, nous considérons que, la commune, au vu de ses moyens et de ses réserves, pourrait se permettre de ne pas augmenter ses tarifs.

Nous voterons donc contre cette augmentation.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOIVIN. - Vous avez la mémoire un peu courte, car il me semble que, lors du débat d'orientations budgétaires, vous n'étiez pas opposé à une augmentation des tarifs de 2 %.

Cette proposition de ne pas augmenter les tarifs est un peu contradictoire avec celle que vous aviez lors du DOB.

Vous dites que l'État n'a pas procédé à des augmentations, notamment des impôts, vous oubliez que, dans la loi de finances, une réévaluation de 7,1 % des valeurs locatives a été votée, en lien avec le taux d'inflation.

M. LADJICI. - Nous avons exprimé un point de vue.

Lors de notre intervention au cours du débat d'orientations budgétaires, nous avons proposé de contenir les augmentations entre 1 et 2 % maximum, en fonction du secteur.

Ce soir, nous ne parlons pas de tous les tarifs municipaux.

Nous étions ouverts à une discussion plus spécifique, car l'augmentation des tarifs était symbolique et n'impactait pas directement les familles.

En ce qui concerne les valeurs locatives, vous faites bien de souligner que l'augmentation des bases permet à la municipalité de bénéficier de ressources supplémentaires.

Nous ne sommes pas seuls face à ces augmentations généralisées des prix.

L'État, du fait de cette augmentation des bases, aide les communes. Pourquoi, d'un côté, bénéficier de l'augmentation des bases et, de l'autre, remettre un coup de pression sur nos concitoyens ?

Nous ne sommes donc pas favorables à cette mesure.

M. ROUX. - J'estime que cela n'est pas une forme de confrontation, que de se rappeler aux bons souvenirs des propos que vous avez pu tenir, dans cette enceinte même, il y a quelques semaines ou quelques mois. Un peu de cohérence en politique ne fait jamais de mal.

Je vois une contradiction supplémentaire : vous regrettez la stagnation et la non-augmentation des salaires et, dans le même temps, vous êtes soutenu par un parti qui a refusé l'augmentation du SMIC et l'ouverture de négociations salariales, notamment avec les syndicats ; il a également pour habitude de mépriser le dialogue social avec les syndicats non seulement, pendant la période de la réforme des retraites, mais aussi sur ces questions des salaires.

J'y vois une forme de contradiction qui devient un peu redondante chaque année. Vous nous refaites le couplet du 0 % d'augmentation avec des belles larmes de crocodile. Cette position est un peu facile et démagogique, quand l'on n'est pas en responsabilité de la commune.

Effectivement, nous avons la responsabilité d'être un bouclier social pour les habitants ; je crois que l'ensemble des tarifs des activités de Chevilly-Larue joue ce rôle, mais nous devons également être attentifs à ne pas dégrader les finances de la commune. Je crois que vous y êtes sensible, puisque vous avez produit de nombreux écrits sur les finances de la commune.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ISSAHNANE. - En tant que président de la commission des Finances, je vous rappelle que nous avons eu un débat assez riche autour de ce sujet, pour savoir s'il fallait choisir une augmentation de 2, 3 ou 4 % d'augmentation. Nous avons entendu différentes prises de position.

Nous sommes arrivés à une position plutôt médiane, dans laquelle, comme tu le disais Régine, tout le monde produit un effort. La commune fournit un effort et les Chevillaises et les Chevillais également.

Au bout du bout, ce n'est pas la municipalité qui récupère de l'argent. Ces sommes sont affectées au service public et donc remises « dans la machine » pour les habitants.

Je tenais à souligner la qualité de ce débat. Je veux également attirer l'attention sur les exemples pris : il faut tenir compte du taux d'inflation réel, c'est-à-dire de l'augmentation générale des revenus et de l'augmentation générale des prix.

Nous avons noté une augmentation générale du point d'indice des fonctionnaires, de 3,5 points, ainsi que des minima sociaux. Il se peut que, dans les entreprises, certains secteurs n'aient pas pu bénéficier de ces augmentations ; nous comprenons pourquoi, puisque Renault vient de le dire.

Nous pouvons donc dire que, globalement, l'effort est quasiment nul pour un très grand nombre de Chevillais.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. JOLIVET. - Il me semble très important de rappeler, à chaque fois chaque vote de ces tarifs, que l'on nomme tarif ce qui pourrait être appelé une participation des familles au coût réel.

Je pense que la ville produit un gros effort pour avoir des tarifs bas, mais, en plus, chaque famille de Chevilly-Larue, quel que soit son statut social, est aidée par la ville.

Mme la MAIRE. - Merci de ces échanges.

Je vous propose de mettre la délibération aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE.**

Par 29 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Et 4 voix contre : Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT.

2 - COMMISSION ÉDUCATION ET EPANOUISSEMENT

2.1 Approbation de la convention relative au renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) et son plan Mercredi

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Avant de vous présenter cette délibération, je voudrais remercier officiellement la directrice générale adjointe des services, Chloé Mély-Dumortier, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler.

Je vous propose de voter le projet éducatif territorial, partenariat mis en place avec les services de

l'Éducation nationale, la CAF et la ville.

Il s'agit d'inscrire la réussite éducative pour tous les Chevillais et nous souhaitons que chaque enfant puisse avoir un parcours culturel, sportif et un épanouissement favorisant son bien-être et sa réussite.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

Mme GLIOZZO. - Madame la Maire, chers collègues, bonsoir à tous.

Pas de doute, notre groupe votera le renouvellement du PEDT et son plan Mercredi.

Les quatre axes principaux de ce nouveau PEDT et son plan Mercredi œuvrent à la réussite des élèves et nous nous en réjouissons.

Une municipalité partenaire de l'école a été l'une des valeurs que j'ai partagée personnellement tout au long de ma carrière d'enseignante.

Il est rappelé dans le PEDT que - je cite - « l'éducation constitue à la fois un enjeu économique, politique et social ».

Vous précisez également, dans le document, que des actions ont été menées dès 2007.

Notre groupe a deux questions.

Pouvez-vous nous dire si des progrès significatifs ont été constatés depuis 2007, par exemple des progrès en mathématique et français, matières dites fondamentales, qui permettent l'entrée en sixième dans de bonnes conditions ?

Avez-vous des bilans ou évaluations à nous communiquer ?

Merci à vous.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je vais être sincère : je n'ai pas de chiffre, car l'Education nationale n'en donne pas.

Je n'ai que le retour des enseignants. Je ne vais pas enjoliver le sujet et vous raconter des histoires, car, bien sûr, nous avons encore des échecs, comme partout en France. Nous avons notamment beaucoup d'enfants qui arrivent en cours de scolarité, mais il a été démontré que, ceux qui faisaient toute leur scolarité élémentaire à Chevilly-Larue étaient plutôt moins fragiles que les autres, quelle que soit l'école de secteur ; ils ont surtout accès à des pratiques culturelles que l'on ne rencontre pas forcément ailleurs.

Je pense notamment au partenariat que nous avons avec le Conservatoire, car nous avons des enfants plutôt éloignés des habitudes culturelles. Jouer du violoncelle ou de la harpe n'est pas chose aisée dans tous les milieux. Grâce à ce partenariat, nous avons une réussite musicale qui favorise également la réussite scolaire.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélise ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève

GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

2.2 Dénomination de la nouvelle école et de l'équipement sportif

Mme DAPRA. - Bonsoir à tous.

Comme cela avait été annoncé, ce sont des enfants des ALSH (des centres de loisirs) et le Conseil municipal des enfants qui ont voté, samedi 17 juin, afin de choisir le nom de l'équipement sportif et de la nouvelle école.

À cette occasion, je signale que nous avons eu un taux de participation assez exceptionnel, puisque 80 % des enfants inscrits sur cette activité sont venus. Nous avons même été amenés à mettre en place une modalité de vote par correspondance, car certains enfants de Paul Bert nous ont expliqué qu'ils ne pourraient pas voter, puisqu'ils étaient en classe de découverte.

Parmi la liste des six noms proposés pour l'école et des deux noms pour la salle sportive, ont été élus, entre guillemets : Frida Kahlo, pour l'école, et Clarisse Agbegenou, pour la salle de sport.

Je vous propose donc d'entériner le vote des enfants et nous aurons le plaisir maintenant de parler de l'école Frida Kahlo et, non plus, de cette nouvelle école, dont nous parlons depuis plusieurs années.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

2.3 Modification des secteurs scolaires de la commune

Mme DAPRA. - À l'occasion de la création de l'école Frida Kahlo, nous avons procédé à une refonte de la sectorisation scolaire, puisque des enfants vont être affectés dans cette école.

Cette école est une école primaire, avec des enfants de maternelle et des enfants d'école élémentaire. Elle doit ouvrir normalement à la rentrée 2024, avec une occupation d'environ 60 % lors de cette première rentrée.

Vous avez la carte dans le projet de délibération : des enfants de l'école Pierre et Marie Curie vont être scolarisés à l'école Frida Kahlo et des enfants de l'école Paul Bert vont passer à l'école Pierre et Marie Curie, ce qui va permettre, dans toutes les écoles de la ville, d'avoir des conditions d'enseignement plus profitables aux enfants par la libération de salles, dont les enseignants manquent cruellement.

La nouvelle carte scolaire va entrer en vigueur en septembre 2024.

En accord avec l'Education nationale, il a été prévu que tous les enfants concernés par ces changements de secteur changeraient d'école, hormis les élèves intégrant le CM2, qui finiront leur parcours scolaire dans l'école élémentaire, dans laquelle ils ont fait toute leur scolarité.

Ce projet de carte scolaire a été travaillé, dans le but de respecter et de conserver une mixité sur toutes les écoles de la ville, de donner des conditions d'enseignement plus favorables aux enfants, et de préserver les décharges complètes des directeurs d'école, actuellement en fonction.

Je ne vais pas vous présenter le détail de toutes les rues qui sont transférées, car ce serait une activité plus que fastidieuse. Vous avez la carte dans votre dossier avec les différents secteurs de couleur.

Nous avons opéré, à cette occasion, des transferts de rue, comme la rue Jean Ferrat, qui aurait dû relever des secteurs de Gilbert Collet et de Pierre et Marie Curie, mais quand les immeubles ont été livrés, cela n'était pas possible faute de place, les enfants avaient donc été scolarisés à Paul Bert. Ils sont rapatriés vers les écoles Curie et Collet. Nous avons également procédé à ce petit ajustement pour la rue Franklin Roosevelt.

Je précise que la carte scolaire a été présentée à tous les directeurs d'école et nous avons organisé deux réunions publiques pour les parents d'élèves concernés pour les secteurs de Pierre et Marie Curie et de Paul Bert. Nous n'avons pas eu beaucoup de monde lors de ces réunions publiques, mais aucune remarque n'a été émise sur les secteurs scolaires.

Mme la MAIRE. - Il s'agissait de réunions de parents d'élèves.

Mme DAPRA. - Oui, pardon.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - J'ai une question, car j'ai entendu le chiffre de 60 % de taux d'occupation de la future école.

Quels seront les nouveaux taux pour les écoles Paul Bert et Pierre et Marie Curie ?

Mme DAPRA. - Je n'ai pas les nouveaux taux d'occupation, mais une centaine d'enfants, à peu près, vont être transférés de Paul Bert à Pierre et Marie Curie.

Le taux de 60 ou 65 % n'est prévu que pour la première année d'ouverture de l'école, pour lui permettre de fonctionner correctement. Nous pourrions ajuster ensuite avec de futures constructions de logement.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - À la rentrée de septembre 2023, il est prévu 390 enfants à l'école Pierre et Marie Curie.

En 2024, à peu près 215 ou 220 enfants de Curie iront sur le nouveau secteur.

Sur le secteur de Paul Bert, maternelle et élémentaire, nous y aurons une centaine d'enfants du secteur. La rue Édith Piaf qui, un temps, relevait de l'école Curie, y retourne. Cette rue nous permet de procéder à des ajustements.

Nous aurons environ 215 enfants qui, normalement, partiront de l'école Curie élémentaire vers la nouvelle école.

Nous aurons une visibilité plus précise dès la fin de l'année 2023, puisque les directions d'école, en partenariat avec la mairie, vont prendre contact avec les familles concernées pour, justement, préparer ces changements.

M. LADJICI. - Le fait de comparer les taux d'occupation des trois écoles permettrait, peut-être de détendre un peu la pression, sur l'une des écoles qui serait, par exemple, à 90 ou 95 %.

Je pense naturellement à l'école Paul Bert, qui mérite peut-être plus d'attention, au vu de la densité de population du quartier.

Je comprends bien qu'il y aura une réévaluation, a posteriori, pour rééquilibrer ces chiffres si

nécessaire.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Oui. Je peux demander les pourcentages au service concerné et vous les transmettre.

Nous allons solliciter, auprès de la directrice d'académie, l'ouverture d'une toute petite section à l'école Curie, ce qui était prévu pour le secteur Paul Bert, mais qui n'avait pu être mise en place du fait des effectifs importants.

Mme la MAIRE. - Je vous propose de mettre aux voix la délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1 Approbation de la signature d'un bail emphytéotique entre la commune de Chevilly-Larue et l'association diocésaine de Créteil

M. LE ROUX. - Bonsoir à tous.

Cette délibération concerne un bien intégré dans le domaine privé de la commune en 1881, au 5 rue Jaume. La commune est responsable de l'entretien et des travaux de restauration de ce bien, aujourd'hui occupé par le curé de la paroisse Sainte Colombe.

Il nous est proposé de signer un bail emphytéotique, avec l'association Diocésaine de Créteil, qui prendrait à sa charge l'entretien et les travaux concernant ce bien.

Le bail emphytéotique en question serait signé pour une durée de 50 ans, pour un montant annuel de redevance, déterminé par France Domaine, de 3 600 €.

Je vous propose de délibérer sur ce point.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. OUDOT. - Madame la Maire, chers collègues du Conseil municipal, nous voterons cette résolution, qui a pour but de signer un bail avec le diocèse de Créteil, concernant une maison appartenant à la ville depuis plus d'un siècle.

J'ai juste deux courtes questions à vous poser.

Quel était le statut de cette occupation jusqu'à aujourd'hui ?

Avez-vous connaissance d'autres occupations, sans bail, dans la commune ?

Mme la MAIRE. - Il ne s'agissait pas d'une occupation sans bail. Nous avons une convention

d'occupation classique.

Nous avons des travaux très lourds à entreprendre dans le bâtiment, et nous nous sommes mis d'accord avec le diocèse, pour considérer que l'argent public ne devait pas financer les travaux de la demeure du curé.

En l'occurrence, le fait de signer un bail emphytéotique offre des droits réels au locataire, ce qui l'autorise à mener des gros travaux sur la structure du bâtiment.

Mme DUBY. - Quel était le montant du loyer ?

Mme la MAIRE. - Je vous apporterai la réponse ultérieurement. Cela fait des années que j'entends parler de ce sujet et j'avais visité les locaux à l'invitation du curé de la paroisse. Je n'ai plus en mémoire les termes précis de cette convention d'occupation.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

4.2 Dénomination des nouveaux espaces publics de la ZAC Anatole France

M. COGNET. - Bonjour à toutes et à tous.

L'écoquartier Anatole France poursuit son aménagement.

Depuis l'automne, les travaux de l'école Frida Kahlo et du gymnase attenant sont engagés.

Nous devons donc procéder à la numérotation postale des futures voies qui vont jalonner cet écoquartier, à savoir le prolongement de la rue Émile Zola vers la Route Départementale 7, le prolongement de la rue Edison vers la même RD 7 et, également, le prolongement de ce qui était autrefois la rue Arthur Rimbaud à travers la résidence Anatole France ; la future voie va reprendre, à peu près, le tracé initial, sachant qu'elle commence au niveau de la rue François Sautet et se termine avenue de la République.

Sur cette voie, nous aurons un découpage en trois zones :

- une première zone passant devant le foyer jusqu'à l'école Frida Kahlo, donc jusqu'au croisement de la rue Edison, qui s'appellera « promenade Arthur Rimbaud », qui sera une voie de circulation avec une piste cyclable ;
- une deuxième partie devant le groupe scolaire Frida Kahlo et son gymnase, qui sera une voie piétonne douce et arborée qui s'appellera également « promenade Arthur Rimbaud » ;
- et la suite, à partir de la rue Emile Zola, jusqu'à l'avenue de la République, qui s'appellera « rue Simone Veil ».

Je vous propose de voter ce soir la nouvelle dénomination de ces voies communales.

Mme la MAIRE. - Je rappelle que ces dénominations ont été validées, en son temps, lors de la précédente mandature, par la réunion des présidents de groupe du Conseil municipal, qui avait émis un avis à l'unanimité. Nous avons déjà commencé à dénommer un certain nombre de voiries au fil

de l'opération et, là, nous entérinons, en réalité, une situation finale.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

4.3 Élargissement au vélo à assistance électrique de l'aide financière communale à l'acquisition d'un vélo

M. TAUPIN. - Bonsoir.

Nous avons adopté, en décembre 2018, lors d'un Conseil municipal de Chevilly-Larue, une aide à l'achat de vélo électrique de 200 €.

À cette aide, s'ajoutait celle de la Région qui pouvait atteindre 500 €, en complément des aides locales ou non.

Nous avons décidé par la suite, d'abandonner l'aide à l'achat de vélo électrique, pour la remplacer par une aide à l'achat de vélo classique.

Au 1^{er} septembre 2023, cette aide régionale va passer de 500 à 400 € maximum, en devenant cumulable avec une aide locale.

Afin de compenser la baisse de cette aide régionale, il est proposé au Conseil municipal de réintégrer les vélos à assistance électrique dans le champ de l'aide financière municipale pour l'achat d'un vélo.

Les conditions resteraient à une participation à hauteur de 20 % du prix d'achat neuf TTC du vélo, ou 30 % du prix d'achat d'un vélo d'occasion ou reconditionné avec facture d'un vélociste ou d'un site internet mentionnant le montant de la transaction (à l'exclusion d'un certificat de vente émis entre particuliers). Le plafond de 100 € par vélo serait maintenu.

Pour les vélos électriques, l'aide sera limitée aux adultes pour suivre les conditions d'IDFM

La participation pourra être mise en place dans le cadre du budget 2023.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la modification de la délibération, relative à l'évolution de l'aide financière communale à l'acquisition d'un vélo.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

(Arrivée de M. Mailler à 20 h 07.)

4.4 Acceptation par la commune de la donation de l'œuvre « l'Hirondelle de la Croix du Sud » par la copropriété B, C, D de la Croix du Sud à la commune

M. ROUX. – « L'Hirondelle de la Croix du Sud » est une œuvre d'Henri-Georges Adam, installée en 1972 en haut de la résidence, mais descendue, en 2018 pour des raisons de dangerosité liées notamment à son poids et du fait de nuisances sonores. À l'origine, l'Hirondelle avait la capacité de tourner sur elle-même et occasionnait donc de nuisances sonores, notamment dans les étages supérieurs de cette tour.

Aujourd'hui, l'Hirondelle est déposée au sol de la Croix du Sud.

Les différentes copropriétés, qui composent la Croix du Sud, ont étudié la possibilité de l'installer dans leur domaine. Cela n'est pas possible pour diverses raisons, notamment le poids important de l'œuvre, car ce petit oiseau pèse près de quatre tonnes.

Il a été fait appel à la municipalité pour essayer de trouver un lieu où l'Hirondelle pourrait atterrir.

Dans un premier temps, nous avons envisagé une possibilité aux abords de l'école Pasteur. Pour des raisons liées au poids, au passage de réseau souterrain et à la sécurisation de l'œuvre aux abords d'une école, cela n'a pas été possible.

Il a donc été proposé aux copropriétaires de faire atterrir l'Hirondelle à l'angle du boulevard Mermoz et de l'avenue Guynemer, ce qui a été accepté.

La copropriété a voté la donation de cette œuvre. Il convient d'accepter cette donation à titre gracieux à la commune, étant précisé que la municipalité réalisera le socle et l'installation de l'œuvre dans l'espace public et que la copropriété prendra à sa charge le transport en hélicoptère de l'Hirondelle jusqu'à son point d'attache.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

4.5 Vœu porté par la majorité municipale contre le projet d’Osmose inverse basse pression du SEDIF

M. MAILLER. - Je vous prie de m'excuser pour mon arrivée très tardive, j'étais au Conseil d'école de la maternelle Louis Pasteur.

Le contexte de ce vœu est un débat public, ouvert par la Commission Nationale du Débat Public, sur l'eau potable en Île-de-France.

Il s'agit essentiellement de la proposition du SEDIF de mettre en œuvre une nouvelle technique de purification de l'eau par osmose inverse basse pression.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors de notre passage en régie publique de l'eau.

L'osmose inverse basse pression consiste à prendre l'eau actuellement produite par les trois usines du SEDIF issues de la Seine, de la Marne et de l'Oise, actuellement potabilisée par des méthodes classiques, pour nous donner une eau du robinet d'une qualité impeccable, respectant toutes les normes.

Toutefois, le SEDIF propose, depuis plusieurs années, de se lancer dans un grand projet d'investissement de l'ordre de 800 M€, pour envisager une ultra purification de l'eau, en réduisant son taux de calcaire, pourtant pas si élevé que cela, et pouvoir proposer une eau sans calcaire et sans chlore.

L'argument proposé par le SEDIF pour son projet est de produire une eau toujours plus pure pour ses usagers. Nous sommes cependant dans une période où la sobriété, dans l'usage des ressources, devient de plus en plus importante, notamment pour l'eau et les énergies.

Cette nouvelle technique proposée par le SEDIF augmente énormément les coûts d'électricité de la production. Pour avoir cette eau ultra-purifiée, il faudrait doubler l'alimentation électrique de l'usine du SEDIF de Choisy-le-Roi. Cela concernerait notre commune, puisqu'il faudrait tirer deux lignes supplémentaires en provenance du poste RTE à Chevilly-Larue.

Cette technique serait, par ailleurs, consommatrice de plus d'eau, de l'ordre de 15 %, prélevée en plus dans la Seine, pour la filtrer et, finalement, la rejeter sous forme d'un concentras intégrant toutes les impuretés trouvées initialement dans l'eau.

La régie de l'eau, à laquelle nous appartenons, a fait connaître par un cahier d'acteurs son opposition au projet pour plusieurs raisons, notamment liées aux problématiques écologiques, de sobriété énergétique et de rejet d'une eau concentrée en polluants, dans la Seine, en aval de nos prises d'eau à Choisy-le-Roi, sachant que d'autres opérateurs d'eau potable prélèvent l'eau un peu plus bas ; ils se trouveraient ainsi face à une eau plus concentrée en polluants.

Cette opération consiste en gros à prendre les escargots dans notre jardin, pour les mettre dans celui du voisin, là où ils ne nous gêneront pas.

Au niveau de la régie de l'eau, nous proposons de travailler plutôt en amont par le biais de meilleures pratiques agricoles pour l'obtention d'une eau de meilleure qualité, sans pesticides ou résidus de pesticides.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de se lancer dans cette nouvelle technique très coûteuse, au niveau économique. Le surcoût de l'eau prévu par le SEDIF est de l'ordre de 30 à 40 centimes par mètre cube, c'est-à-dire quasiment la moitié du prix actuel. L'augmentation du coût de la production d'eau potable sera donc de 50 %, sachant que cela n'intègre pas les éventuelles hausses du prix de l'électricité.

Ce projet est susceptible de nous affecter, car, pour l'instant, notre unique fournisseur d'eau, au niveau de la régie, est le SEDIF, via l'usine de Choisy-le-Roi.

Ce projet fait peser un risque d'augmentation du prix de l'eau, pour une technologie que nous jugeons peu souhaitable.

Dans le cadre de ce débat public, nous vous proposons de voter ce vœu disposant d'un article unique très simple : il affirme l'opposition du Conseil municipal de la Ville Chevilly-Larue à la mise en place de l'osmose inverse basse pression, pour les raisons que je viens de vous exposer.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Être Conseiller municipal de Chevilly-Larue nous oblige à développer des expertises dans des domaines technologiques très pointus. Dans ce cas de figure, je ne suis pas un expert et je ne connais pas l'osmose inversée.

Notre groupe ne pourra pas se positionner sur ce sujet très spécifique, qui exigerait une expertise, dont nous n'avons pas bénéficié pour nous déterminer.

Notre questionnement concerne plutôt cette régie publique de l'eau, que vous avez promue dans les mois passés.

Vous nous avez dit que la création, avec d'autres communes, d'une régie publique de l'eau, nous conduirait à une sorte d'indépendance. Là, nous nous retrouvons à devoir émettre un vœu pour que le SEDIF change d'orientation.

J'avoue, qu'à la place du président du SEDIF, je me dirais : « un groupe de communes revendique une certaine indépendance, sort du SEDIF et, quelques mois plus tard, ces communes me demandent, via un vœu, de réorienter mes investissements ».

Avouez que le message n'est pas très cohérent. Je ne sais pas quelle suite sera donnée à ce vœu, mais nous avons notre petite idée sur le sujet.

Nous nous abstiendrons, car nous ne comprenons pas techniquement les tenants et les aboutissants de ce sujet et, politiquement, nous notons un manque de cohérence par rapport à la création de la régie publique de l'eau.

Mme DUBY. - Il est vrai que nous ne sommes pas, nous non plus, des spécialistes de ce sujet très technique. Nous sommes donc allés à la pêche aux informations.

Nous avons récupéré un certain nombre d'éléments qui confirme, entre autres, la multiplication par 2,5 de la consommation d'énergie, qui résulterait de ce projet.

Il y aurait également, a priori, une utilisation de plus de 15 % de la nappe phréatique de Champigny.

Je ne vais pas tout lister, mais au vu de ce que nous avons pu lire ou étudier, ce projet est tout de même économiquement un peu douteux ; au niveau sanitaire, ce projet ne se justifie peut-être pas, dans la mesure où l'eau du robinet, que nous utilisons, est jugée tout à fait potable, buvable, etc. Nous n'avons donc peut-être pas besoin d'aller à un niveau tel que celui proposé et, d'un point de vue environnemental, ce projet nous semble contestable au regard des rejets qui peuvent être faits dans la Seine et la Marne.

Par ailleurs, il est question de l'eau, qui devient une richesse et risque de devenir de plus en plus rare avec le réchauffement climatique, etc. Il s'agit ici de pouvoir politique, voire de monopole, ce qui ne nous paraît pas très souhaitable.

Pour toutes ces raisons très résumées, nous voterons pour ce vœu.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. MAILLER. - Merci pour vos interventions.

Je vais commencer par répondre à M. Ladjici.

Effectivement, lors de la création de la régie de l'eau, nous avons l'idée d'obtenir plus d'indépendance sur notre fourniture en eau, étant précisé ce qui avait été dit dès le début : le contexte de l'eau potable en Ile de France est plus proche d'une surproduction que d'une sous-production, il n'est donc pas question de créer nos propres capacités de production en eau. Cela a été dit dès le début.

En revanche, ce que nous sommes en train d'examiner s'est déjà traduit par la signature d'une convention avec Eau de Paris ; nous avons la possibilité de diversifier notre approvisionnement avec d'autres fournisseurs, mais cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

Dans la convention avec Eau de Paris, il apparaît que des surplus pourraient nous être vendus. Eau de Paris a une autre approche - liée aux caractéristiques de ses approvisionnements - qui consiste, effectivement, à aider les agriculteurs au voisinage de leurs points de prélèvement à utiliser moins de pesticides, pour avoir des traitements plus légers, relevant moins d'une fuite en avant technologique.

Nous avons cette perspective à long terme, c'est-à-dire à partir de 2030.

D'ici là, nous avons signé une convention d'achat d'eau en gros jusqu'à 2029 avec le SEDIF, qui continuera à nous fournir l'eau de son usine.

La mise en place de l'osmose inverse basse pression par le SEDIF interviendrait normalement en 2030, si le calendrier ne glisse pas et que le projet est approuvé.

Normalement, à partir de la mise en œuvre en 2030, nous devrions être capables de diversifier notre approvisionnement en eau, en tout ou partie.

Toutefois, nous serions tout de même concernés par le projet, puisqu'il s'agit de la même ressource en eau.

Par exemple, Eau de Paris, qui pourrait être l'un de nos fournisseurs à l'avenir, prélève une partie de son eau, un peu en aval de l'eau du SEDIF, et serait ainsi touchée par les rejets du SEDIF. Elle pourrait prélever une eau plus concentrée en polluants, à l'entrée de ses propres prises d'eau, surtout en période d'étiages.

Sur la nappe de Champigny que vous évoquez, Madame Duby, il s'agissait d'un précédent projet du SEDIF qui voulait lancer un projet pilote sur une usine plus petite qu'il détient en Seine-et-Marne, qui, en effet, puisait dans une nappe phréatique.

Le SEDIF avait proposé son projet, sans débat public, car le financement était moins important ; à l'occasion de ce projet pilote, l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait rendu un avis défavorable, jugeant que le coût écologique du projet surpassait les bénéfices et le CODERST de Seine-et-Marne avait également émis un avis défavorable à ce projet.

Le préfet de la Seine-et-Marne a ensuite refusé l'autorisation de ce projet qui ne se fera pas, pour des raisons écologiques et de coût en énergie. Le projet que nous évoquons ce soir est le même, en beaucoup plus grand, accentuant donc potentiellement toutes ces externalités négatives.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous d'autres remarques ou interventions ?

(Aucune.)

Je m'étonne toutefois de l'émotion générée par l'idée que l'on puisse augmenter, de quelques centimes par mois, certains tarifs de restauration municipale, alors que, lorsque l'on décide d'augmenter de 50 € par an, le tarif de l'eau, en pleine période de baisse du pouvoir d'achat, cela ne

suscite visiblement pas la même émotion.

Je mets aux voix ce vœu.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE.**

Par 29 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Et 4 abstentions : Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO et Bertrand OUDOT.

5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE

5.1 Approbation de la convention entre la commune de Chevilly-Larue et le Conseil Départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour l'année 2023

Mme RIGAUD. - Bonsoir à tous.

Nous arrivons presque à l'épilogue de la convention avec le Département, relative à la gestion des personnes bénéficiaires du RSA.

Pour rappel, nous avons eu à débattre de ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal ; nous avons d'ailleurs émis un vœu.

Depuis 2018, la commune, dans le cadre d'une convention avec le Département, gère les allocataires de RSA, principalement les couples sans enfants et les parents isolés.

Depuis, la nouvelle équipe du Département, après les élections, a voulu modifier ce dispositif et a voté le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, le PDIE.

Dans ce cadre, le Département a décidé de ne plus passer de convention avec les CCAS pour gérer le RSA et a repris directement l'entière gestion du RSA.

Le Département devient véritablement chef de file de la gestion de tout le volet du RSA.

Nous signons donc la convention, pour la dernière année.

À la suite du vœu que nous avons émis, certaines modifications ont été acceptées et apportées. La notion de territorialité, par exemple, a été revue.

Il reste tout de même la difficulté de confier la gestion du RSA à des opérateurs privés. Un premier appel d'offres a été lancé ; des agences privées vont dorénavant gérer toute l'action sociale du Département relative aux personnes fragilisées, qui n'ont pas d'emploi et sont allocataires du RSA. Cela appelle évidemment notre vigilance pour ces personnes véritablement éloignées de l'emploi. Nous espérons surtout que la suppression du RSA ne soit pas le corollaire du refus par les bénéficiaires de signer les documents contractuels.

Vous savez très bien que ces personnes peuvent rencontrer des problématiques de santé, de logement et de travail.

Si au bout de quelques mois, ou même un an, ces personnes n'arrivent pas à rentrer dans un dispositif pour reprendre le chemin de l'emploi ou une formation, elles pourront se retrouver

éjectées du dispositif du RSA. Vous conviendrez que ces situations seront très injustes.

Nous avons noté de petits progrès, car de nombreuses communes ont suivi le mouvement que nous avons un peu initié, en formulant également des vœux.

Je voulais également préciser, qu'au mois de septembre, le Département va organiser des réunions avec les responsables des CCAS, pour expliquer les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle gestion. Nous en profiterons pour poser des questions et présenter des propositions.

Nous reviendrons vraisemblablement vers vous sur ce sujet.

Pour l'instant, nous sommes dans l'obligation de signer cette convention, d'autant plus que nous avons une personne, chargée d'insertion, pour prendre en charge ces dossiers.

Si vous avez des questions sur ce volet, je suis prête à y répondre.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ou des interventions ?

M. LADJICI. - J'ai quelques observations à formuler concernant ce changement.

Nous savons tous, que le changement de majorité politique au Conseil départemental a abouti à ce changement organisationnel au niveau de la gestion du RSA.

En modifiant la gestion de ce dispositif, la collectivité départementale doit avoir des objectifs politiques, affirmés ou non. Aujourd'hui, je ne les connais pas.

Ma principale inquiétude est liée aux personnes qui pourraient se trouver en situation de difficulté pour effectuer leurs démarches.

J'espère, même si la commune n'est plus officiellement en charge de ce sujet, qu'il y aura des permanences pour continuer, pendant cette période de changement, à orienter nos concitoyens qui en formuleraient le besoin

Le changement de guichet pourrait peut-être impliquer un changement de pièces justificatives à fournir. Ces sujets méritent, selon nous, une attention particulière.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ISSAHNANE. - Dans le prolongement des propos de M. Ladjici, ma question concerne l'arrêt du versement du RSA. Je n'en connais pas les modalités.

Est-ce un arrêt de but en blanc, ou une dégressivité ?

Qui gèrera ensuite les difficultés ?

Nous allons arriver à des situations, où les seuls euros, que touchent certaines personnes, vont leur être retirés.

Mme RIGAUD. - Je parlais justement de points de vigilance.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore de recul. Les 18 départements, qui expérimentent ce dispositif, viennent de juste de commencer.

Au niveau du Val-de-Marne, vous avez, sur le site du Département, le cahier des charges de l'appel d'offres, mais les éventuelles sanctions ou retraits d'allocations ne sont pas précisées.

Nous attendons. Pour l'instant, il y est question d'un suivi multidimensionnel, c'est-à-dire pas uniquement basé sur le travail ou non de l'allocataire. En extrapolant, j'imagine qu'il y aura un suivi peut-être médical ou au niveau du logement, et qu'il sera plus large que celui mené aujourd'hui. Je n'en sais pas plus.

Je vous invite à regarder l'appel d'offres, sur le site du Département, qui présente le cahier des

charges.

Mme la MAIRE. - Évidemment, dans ces circonstances, si quelqu'un se présente pour qu'on l'aide à remplir des papiers, que ce soit au guichet ou auprès des élus, nous agissons comme d'habitude ; nous essayons de nous mettre à la disposition des personnes et des services, mais, pour le coup, nous n'aurons plus de convention, ni de financement pour agir. C'est toujours la même histoire.

Je vous invite, tout de même, à voter cette délibération, car autant en bénéficier la dernière année.

Je mets aux voix l'approbation de cette convention.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

5.2 Approbation de la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional entre la commune de Chevilly-Larue et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

Mme la MAIRE. - Cette convention a pour objet d'obtenir une subvention, dans le cadre de l'élaboration de notre plan local de santé, devant mener à la signature d'un Contrat Local de Santé.

Cette convention nous permettra de percevoir des recettes.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Pour les délibérations 5.3 et 5.4, je propose à Michel Jolivet de traiter les deux délibérations ensemble.

5.3 Approbation du protocole de coopération 2023 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

5.4 Approbation du protocole de coopération 2023 au bénéfice de la ville de Yen Baï au Vietnam

M. JOLIVET. - S'agissant du protocole de coopération avec le village de Dieuk, je rappellerai un petit préambule ; je pense qu'il s'agit d'abord d'un jumelage et d'une coopération exemplaire existant depuis plus de 30 ans,.

Au mois de novembre dernier, nous avons eu l'occasion d'aller voir les différentes réalisations faites

dans le village. Nous y avons vu des réalisations extraordinaires, comme ce marché pour que les femmes puissent vendre leurs produits, qui relèvent d'un travail de très grande qualité.

Nous sommes, aujourd'hui, dans la continuité avec le village de Dieuk, au cours de la phase finale d'extension du garage agricole. Nous avons participé initialement à l'achat d'une moissonneuse. Une deuxième moissonneuse a été achetée avec des fonds propres, puisqu'en exploitant aujourd'hui, la commune engrange des financements.

Cette année, la phase finale des travaux d'extension du garage agricole s'élèvera à 10 900 €.

Vous avez le tableau où figurent les trois opérations financées par l'aide d'une subvention de 15 000 €, apportée à l'association ACDKM qui gère ces fonds.

Nous avons deux associations : une association à Chevilly-Larue et l'autre à Nouakchott, car les problèmes de transfert de financement sont toujours un peu difficiles avec la Mauritanie. Nous voulons être certains que l'argent, que nous mettons à disposition pour réaliser ces travaux, soit bien utilisé pour ces travaux, et pas pour d'autres choses.

Ensuite les actions 4 et 5 correspondent à l'indemnité annuelle pour la personne qui suit les travaux, qui est notre correspondant sur place ; il habite Nouakchott et suit ce qui se passe à Dieuk. Nous pouvons parfois lui demander d'aller intervenir au village, pour éventuellement faire accélérer les travaux et prendre des photos des travaux réalisés, avant que nous versions l'ensemble des sommes proposées.

Pour les missions techniques, en général, le personnel administratif et, éventuellement, l'élu de secteur se rendent sur place.

La deuxième approbation que nous vous soumettons concerne le protocole de coopération 2023 pour la Ville de Yen Bai au Vietnam.

Là, nous freinons un peu ce qui avait été lancé il y a un déjà un certain nombre d'années, car nous considérons que les actions prévues ont été réalisées.

Nous gardons une relation avec la Ville de Yen Bai pour la petite enfance, en fournissant des moyens, pour l'acquisition de matières premières de production de lait en poudre et de lait de soja, pour la somme de 12 500 €.

Dans le protocole, figurent également l'acquisition de matériel pédagogique par la ville de Yen Bai et l'indemnité de l'agent de liaison qui a baissé à 500 € aujourd'hui, car, évidemment, moins de suivi est organisé sur place.

Le budget général total est de 21 333 €, avec 12 500 € de subvention directe.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions eau des interventions ?

Mme DUBY. - Nous allons bien sûr voter ces deux protocoles de coopération, mais nous avons deux questions.

J'ai peut-être raté une étape, mais, avez-vous déjà organisé - pour que les Chevillais sachent un peu ce que vous faites avec ces actions - un événement sur ces partenariats, avec des photos ou des vidéos par exemple ?

Ensuite, envisagez-vous, à un moment donné ou à un autre, de diversifier cette coopération ?

Là, nous agissons avec deux pays, mais avez-vous des projets pour élargir cette coopération ?

Mme la MAIRE. - Merci.

M. JOLIVET. - La relation avec Dieuk est ancienne et un certain nombre d'actions ont été menées.

Des expositions ou évènements ont peut-être été organisées, lorsque je n'étais pas membre de la municipalité.

Je me souviens que nous avons reçu, de manière importante, des habitants de Dieuk à une époque, dont les principaux responsables du village. Nous les avons emmenés à Pougne-Hérisson et faits rencontrer les Espagnols, etc.

Nous avons organisé une très belle action en envoyant une conteuse dans le village de Dieuk. Cette conteuse est tombée en amour de la Kora qu'elle a apprise ; elle est allée travailler avec les femmes du village et, à la suite de ce travail, ces femmes sont venues à Chevilly présenter leur travail en public.

Vous avez raison, il faut que l'on réfléchisse, dans les temps qui viennent, à revoir notre communication et, peut-être, à mettre sur le site de la Ville un petit diaporama rapide, pour montrer les réalisations que nous menons.

Mme DUBY. - Je pense qu'un certain nombre de Chevillais ne connaisse pas obligatoirement ces actions de partenariat de Chevilly-Larue.

M. JOLIVET. - S'agissant de l'élargissement de nos partenariats, nous en avons parlé avec Mme la Maire, lorsque nous nous sommes rendus sur place.

Nous avons plutôt l'idée que les réalisations, déjà menées dans ce village, peuvent résonner dans les villages alentour, pour qu'il ne devienne pas un village qui s'enrichit de nombreuses structures, alors que d'autres demeurent plus pauvres.

Nous pourrions avoir cette réflexion.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Par 33 voix pour : Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Marie FRANCOIS, Armelle DAPRA, Alain PETRISSANS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Ibilen OZBEY, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Bertrand OUDOT, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Avant les questions diverses, j'ai quelque information à vous apporter.

D'une part, je vous informe du départ, de la commune de Chevilly-Larue, de Mme Chloé Mély-Dumortier, qui a sollicité sa mutation et va désormais exercer sa mission de directrice générale adjointe dans la Ville de Bagneux.

À mon tour, je voudrais dire tout le plaisir que nous avons eu à travailler avec Chloé pendant ces 11 années passées à Chevilly-Larue, période où elle a grandi professionnellement, je pense, à nos côtés. Elle nous a également aidés à grandir à ses côtés.

Elle poursuit une logique de développement de sa carrière, dans une ville plus grande, dans laquelle elle aura aussi d'autres champs de responsabilité dans sa besace.

Nous lui souhaitons une bonne suite.

Ce départ nous conduit à réorganiser un peu différemment l'administration. C'est désormais Patricia Serdarevic qui récupérera un certain nombre de ses secteurs. Nous serons néanmoins amenés à

recruter un autre directeur général adjoint ou une autre directrice générale adjointe des services, dans la prochaine période.

Par ailleurs, je vous informe du départ de M. Florian Mambie qui, lui aussi, est appelé à de nouvelles aventures, puisqu'il va prendre la direction du cabinet du maire de Fontenay-sous-Bois. De la même manière, il s'agit d'une évolution qui est tout à son mérite.

Je veux le remercier pour sa rigueur et son sérieux, mais également pour toutes ses qualités et compétences. Il est, lui aussi, dans une logique de déploiement de carrière dans une ville de plus d'habitants, avec un certain nombre de problématiques qui seront tout aussi passionnantes que les nôtres.

Nous lui souhaitons bon vent, et je serai donc amenée à recruter un nouveau directeur ou directrice de cabinet dans la prochaine période.

Par ailleurs, je voulais vous apporter un certain nombre d'éléments nouveaux concernant les commerces du cœur de ville.

Je voulais vous annoncer, ce soir, une bonne nouvelle pour le Bistro d'Oliv. Nous avons enfin eu une décision de justice s'agissant du fonds de commerce. Vous savez que nous avons engagé un contentieux avec le gérant, puisque non seulement il n'exerçait plus d'activité depuis maintenant plus d'un an, mais, en plus, il ne réglait pas ses loyers. Nous venons d'obtenir une décision de justice, qui lui enjoint d'enlever ses meubles dans les 15 jours.

Cela veut dire que nous allons pouvoir reprendre la main sur les droits, en quelque sorte, de ce commerce. Évidemment, nous aurons des travaux à réaliser pour le remettre à bail.

Une décision de justice est également tombée sur le commerce Le Krusty qui faisait l'objet d'une situation un peu compliquée : il n'était pas exploité régulièrement, mais surtout ne faisait pas l'objet de versement de loyer.

Nous avons obtenu une décision de justice favorable à la commune, ce qui nous autorise à reprendre les droits sur le bail, incessamment, en fonction de la disponibilité de l'huissier de justice qui pourra nous aider à le constater.

Enfin, contrairement aux deux autres locaux, nous n'avons pas eu besoin d'une décision de justice pour reprendre possession de la cellule commerciale jusqu'alors occupée par un salon de beauté, le Glamour, puisque la gérante a accepté de signer une convention de rupture de bail à l'amiable.

Nous avons donc signé un nouveau bail pour la mise à disposition de ce local ; j'ai le plaisir de vous informer que ce local, place Mandela, est loué à Mme la députée Rachel Kéké, pour y tenir sa permanence.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

Mme GLIOZZO. - Je voulais préciser également, au nom de notre groupe, que nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec Mme Chloé Mély-Dumortier. Nous avons eu vraiment d'excellentes relations de travail et d'amitié.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - J'espère que M. Mambie ne se sent pas triste, car nous avons toujours travaillé dans d'excellentes conditions. Malgré notre positionnement de groupe d'opposition, nous avons toujours eu des rapports très respectueux et très professionnels ; je le remercie pour sa contribution et lui souhaite bon courage pour la suite de son parcours.

Je remercie également Mme Mély-Dumortier qui a toujours répondu à nos questions, en étant présente chaque fois qu'il l'était nécessaire.

S'agissant du secteur du cœur de ville, nous sommes sollicités, depuis plusieurs semaines maintenant, concernant la fontaine. J'ai déjà évoqué ce sujet lors d'une précédente séance. Comme je réside dans ce quartier, beaucoup de monde m'interpelle.

Ne connaissant pas le niveau de difficulté lié à cette fontaine, nous avons rédigé avec l'équipe un petit questionnaire pour nous permettre de comprendre le niveau des insatisfactions.

À ce jour, nous avons eu une soixantaine de réponses ; sur ces réponses, nous avons seulement cinq personnes qui soutiennent l'installation de cette fontaine en l'état.

Nous avons, ensuite, plus de 50 % des personnes, positionnées assez strictement sur la fermeture totale de la fontaine. Le reste des personnes se positionne plutôt dans une approche intermédiaire et souhaite trouver des solutions pour réduire les nuisances et permettre à ce cœur de ville de vivre, mais aussi aux enfants de bénéficier de cet équipement public.

Je tenais à vous faire part de ces résultats.

Concernant le règlement de cet équipement, il me semble qu'il manque un document, à afficher quelque part, pour en expliciter le fonctionnement.

Il fait chaud et les enfants ont besoin de se détendre. Il m'est arrivé de voir des enfants boire l'eau de cette fontaine ou se doucher avec du shampoing, etc. Nous y voyons de tout.

En tant que père, je ne vais pas émettre de remarques particulières concernant les enfants, car ils ont également besoin de jouer et de s'épanouir, en revanche, certains habitants ayant un balcon ou une fenêtre donnant directement sur la fontaine, subissent, de manière assez importante, ces nuisances.

Je vous assure, qu'en ouvrant les fenêtres, le bruit relatif à cette fontaine ou à ces jets d'eau est pénible à supporter

L'une des premières étapes serait, selon nous, d'organiser une réunion avec les riverains. Notre questionnaire ne suffit pas. Il faudrait donner la parole aux habitants de ce quartier, les écouter et trouver une solution de compromis qui pourrait être déjà, à court terme, d'afficher un règlement d'utilisation, pour expliquer ce qu'il est possible d'y faire ou pas. Dans une deuxième étape qui me paraît nécessaire, il faudrait peut-être aménager, de manière un peu plus spécifique, les horaires d'utilisation.

Mme la MAIRE. - Nous avons volontairement choisi un mode technique nous permettant d'être assez souple sur la question du réglage de la fontaine.

Pour l'instant, je rappelle qu'elle a été mise en fonction, pour la première fois, en juillet de l'année dernière ; il est vrai que l'on manque encore un peu de recul sur son usage.

J'entends tout à fait qu'elle puisse occasionner un certain nombre de nuisances ; un certain nombre de nos concitoyens m'a d'ailleurs également alertée.

D'ores et déjà, de premières mesures de réglage avaient été mises en œuvre l'an dernier, pour notamment baisser le niveau des jets, car, en fonction de la puissance, ils montent plus ou moins haut et, du coup, s'ils tombent de moins haut, ils occasionnent moins de bruit lors de la redescente. Je suis désolée de vous donner une explication aussi peu technique.

Je pense que, sur ce point, nous pouvons tester différents réglages. D'ores et déjà, je ne sais pas si c'est déjà en œuvre, mais j'avais demandé que l'on baisse le niveau, notamment à partir de 19 heures.

S'agissant d'un règlement, il est indiqué par terre, à un endroit, que l'eau n'est pas potable, mais je

partage le fait que cette mention est très discrète et qu'elle nécessiterait d'être plus visible.

Nous avons donc lancé la commande de panneaux qui fixeront quelques règles plus précises, que nous comptons accrocher au lampadaire à proximité de la fontaine. Je ne sais pas à quel moment ils seront prêts, mais cela fait partie des projets.

Mme DUBY. - De la même manière, nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec Chloé et M. Mambie. Merci pour leur disponibilité et leur efficacité et nous souhaitons, à tous les deux, une très belle continuation professionnelle.

J'ai par ailleurs une question diverse : j'ai été sollicitée, par une commerçante de la place Mandela, sur deux points particuliers.

Le premier point est lié au loyer : a priori, il existerait une disparité de loyers, selon les commerces de cette place, alors qu'ils sont tous, plus ou moins en difficulté, du fait de l'inflation actuelle et de la baisse du pouvoir d'achat.

Une demande vous aurait été adressée pour que vous accordiez, soit une franchise de loyer, soit une réévaluation de loyer à la baisse. Cette demande, a priori, serait restée sans réponse.

Vu le nombre de commerces de cette place qui a fermé en laissant une ardoise de loyers impayés, il serait peut-être intéressant de voir comment aider les commerces toujours présents, et qui essaient de payer leurs loyers malgré leurs difficultés financières.

S'agissant d'un aspect plus logistique qui dure depuis quelque temps, car j'avais été sollicitée déjà plusieurs fois sur ce point, un arrêté du 20 avril dernier concerne les horaires d'arrêt pour livraison.

Je cite l'arrêté : « Il convient de faciliter le chargement et le déchargement des marchandises destinées à l'approvisionnement de tous les commerces de la place Nelson Mandela ».

Pour les mercredis et samedis, les horaires sont limités de 7 heures à 11 heures, car ce sont des jours de marché.

Pour les commerçants dont les horaires ne correspondent pas à cette limitation, et dont le seul accès passe par la place Mandela, pourrions-nous envisager une dérogation par rapport cette limitation, pour charger et décharger les marchandises ?

J'ai un dernier point : les arrêts pour livraison sont également totalement interdits les dimanches et jours d'événement, ce que l'on peut comprendre.

En même temps, les événements sur la place permettent à certains magasins de se faire connaître et d'être plus visibles.

N'y aurait-il pas une possibilité de permettre un délai de livraison très limité, sur un court laps de temps ?

Mme la MAIRE. - Merci.

M. COGNET. - Je n'ai pas le nom du commerçant concerné, mais je pense deviner duquel il s'agit, car, effectivement, un certain nombre est fermé.

Nous avons, en effet, été sollicités par cette commerçante à de nombreuses reprises, afin d'intervenir sur le local, de réparer des rideaux, de changer des néons, etc. Ces sollicitations sont quasiment hebdomadaires.

J'ai également été interpellé par cette commerçante sur le coût des loyers.

Nous avons objectivé le coût des loyers à Chevilly-Larue, en comparaison avec les communes avoisinantes. Nous avons fixé le mètre carré à 180 €, correspondant au prix bas de toutes les communes alentour, ce qui est contraire à l'analyse de cette commerçante qui précise que les loyers

sont élevés.

Je tiens ces données - qui émanent de la Chambre de commerce et de la Chambre d'artisanat - à votre disposition.

Au-delà, nous avons entamé une réflexion, non encore totalement aboutie, dont nous avons fait part à certains commerçants. Nous pouvons estimer qu'il existe une visibilité moindre et une commercialité moindre sur la place Nelson Mandela, au vu de sa géographie et de son organisation spatiale.

Effectivement, lorsque l'on est « Aux bons vivants », la visibilité de la route départementale est réelle, alors que l'on peut considérer que, les commerces, situés après le Bistro d'Oliv jusqu'à la librairie et même le local suivant, ont un potentiel moindre.

Nous avons donc entamé une réflexion en ce sens, sachant que, selon nous, un commerce doit être ouvert et exploité à minima. Les commerces fonctionnent en se répondant les uns les autres et en apportant du flux.

Les propositions, qui n'étaient que des réflexions, ont été rejetées par cette commerçante, estimant que nous l'empêchions, une fois de plus, de fonctionner. Cette proposition de loyer aurait été la même pour tous les commerçants situés sur le linéaire de cette place et aurait représenté un pourcentage du loyer de base, avec une seule condition : être ouvert 5 jours par semaine et exploité 5 heures minimum par jour. C'est le minimum.

On nous demande de loger tous les commerçants à la même enseigne : je vous confirme que tout le monde a le même loyer. Cette commerçante paie effectivement ses loyers et, heureusement, car Mme la Maire nous l'a précisé tout à l'heure, nous engageons des procédures vis-à-vis des commerçants qui n'exploitent pas ou ne payent pas leur loyer.

Je reviens sur cette notion de même niveau pour tout le monde. Sur la place, tout le monde est au même niveau, avec les mêmes exigences concernant les livraisons et le stationnement. Nous avons des problèmes uniquement avec cette commerçante.

Je vous rappelle que cet arrêté a été pris pour assurer la sécurité des passants et, notamment, des enfants, les jours de marché.

Nous avons travaillé pour mettre en place des solutions alternatives : des places de stationnement et de livraison sont disponibles de l'autre côté de la place, rue du Roussillon, à côté de l'Intermarché. Cette commerçante peut les utiliser, comme d'autres commerçants. Je pense à la librairie qui reçoit également des livraisons et qui ne nous pose pas de souci. En revanche, les livraisons se font via un diable, en traversant la place et en assurant la sécurité.

Mme DUBY. - Merci pour vos réponses.

M. LADJICI. - Je pense qu'au vu de ces échanges, tout le monde sait de qui il s'agit.

J'ai été également sollicité, mais je ne comptais pas mettre ce sujet sur la table, en Conseil municipal. Il s'agit, tout de même, d'un sujet privé et, la séance étant enregistrée, je regrette un peu que l'on débattenne de ce cas particulier publiquement, car cette personne, investie et engagée dans la ville, peut être identifiée.

Je comptais plutôt écrire à Mme la Maire directement, pour traiter du sujet de cette commerçante.

Le sujet est désormais sur la place publique, je le regrette, je pense que l'on pouvait agir différemment.

Mme DUBY. - Je l'ai fait sur la demande expresse de cette personne, sinon, j'aurais peut-être procédé différemment.

Mme la MAIRE. - Pour ce qui nous concerne, nous essayons de répondre aux questions posées, en respectant l'anonymat.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

(Aucune.)

Je propose de lever la séance.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 21 h 04.)